

Publié le 20/12/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P543_2024

Date : 19/12/2024

OBJET : Etude de diagnostics et de propositions opérationnelles sur les besoins locaux pour consolider l'écosystème Energies Marines Renouvelables de l'Agglomération du Cotentin

Exposé

Le Cotentin est historiquement le territoire de toutes les énergies décarbonées et un exemple du mix électrique français. Depuis de nombreuses années, l'agglomération est un territoire propice aux implantations industrielles des énergies marines renouvelables.

Le Cotentin a l'habitude de l'accueil de grands chantiers. Néanmoins, les activités nouvelles liées au développement des EMR, nécessitent de mieux identifier nos atouts, nos faiblesses, notre potentiel sur le long terme sur cette filière.

Une première consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte, en vue de conclure un marché de prestations intellectuelles, pour la réalisation d'une étude de diagnostics et de propositions opérationnelles sur les besoins locaux pour consolider l'écosystème énergies marines renouvelables, à l'issue de laquelle aucune offre n'a été reçue.

L'entreprise NORTH BY NORTHWEST CONSULTING a donc été sollicitée en vue de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

NORTH BY NORTHWEST CONSULTING a présenté une offre qui répond entièrement aux attentes exprimées dans les documents de la consultation.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** le marché public de prestations intellectuelles relatif à l'étude de diagnostics et de propositions opérationnelles sur les besoins locaux pour consolider l'écosystème Energies Marines Renouvelables avec l'entreprise NORTH BY NORTHWEST CONSULTING, dont le siège social est situé 109 rue Sadi Carnot – 27200 VERNON,
- **De préciser** que ce marché public est conclu pour un montant total de 39 425 € TTC,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE